

PLAN BLANC			
Médecin de soins – Service d'accueil-urgences			
CHRA Direction de l'accueil et des soins	Classeur Prévention des risques Procédure Plan blanc (DS P 05)	DS - MO 34 version n° 1	
		02/04/04	Page 1/6

Rédaction : Dr JACQUIER	Vérification : Dr DRIENCOURT	Approbation : P. GILIBERT
--------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

1 - But

Ce document décrit la conduite à tenir par le médecin de soins du service d'accueil-urgences en cas de déclenchement du Plan Blanc.

2 - Domaine d'application

Service d'accueil-urgences

3 – Organisation et missions du médecin de soins au SAU

3-1 – Principes

- ↪ les médecins urgentistes sont rappelés par le médecin coordinateur (porteur du BIP 185 et d'un téléphone portable 06/80/18/23/46).
- ↪ dès son arrivée, le médecin se présente au médecin coordinateur celui ci lui faisant un état des lieux bref et lui indique son lieu d'affectation.
- ↪ Le médecin coordinateur est la personne de l'équipe qui organise et décide, c'est à lui (ou elle) qu'il faut se référer. Il (ou elle) est joignable au BIP 185 ou au 06/80/18/23/46. C'est l'interlocuteur du SAMU et des intervenants extérieurs, en particulier de la cellule de crise.

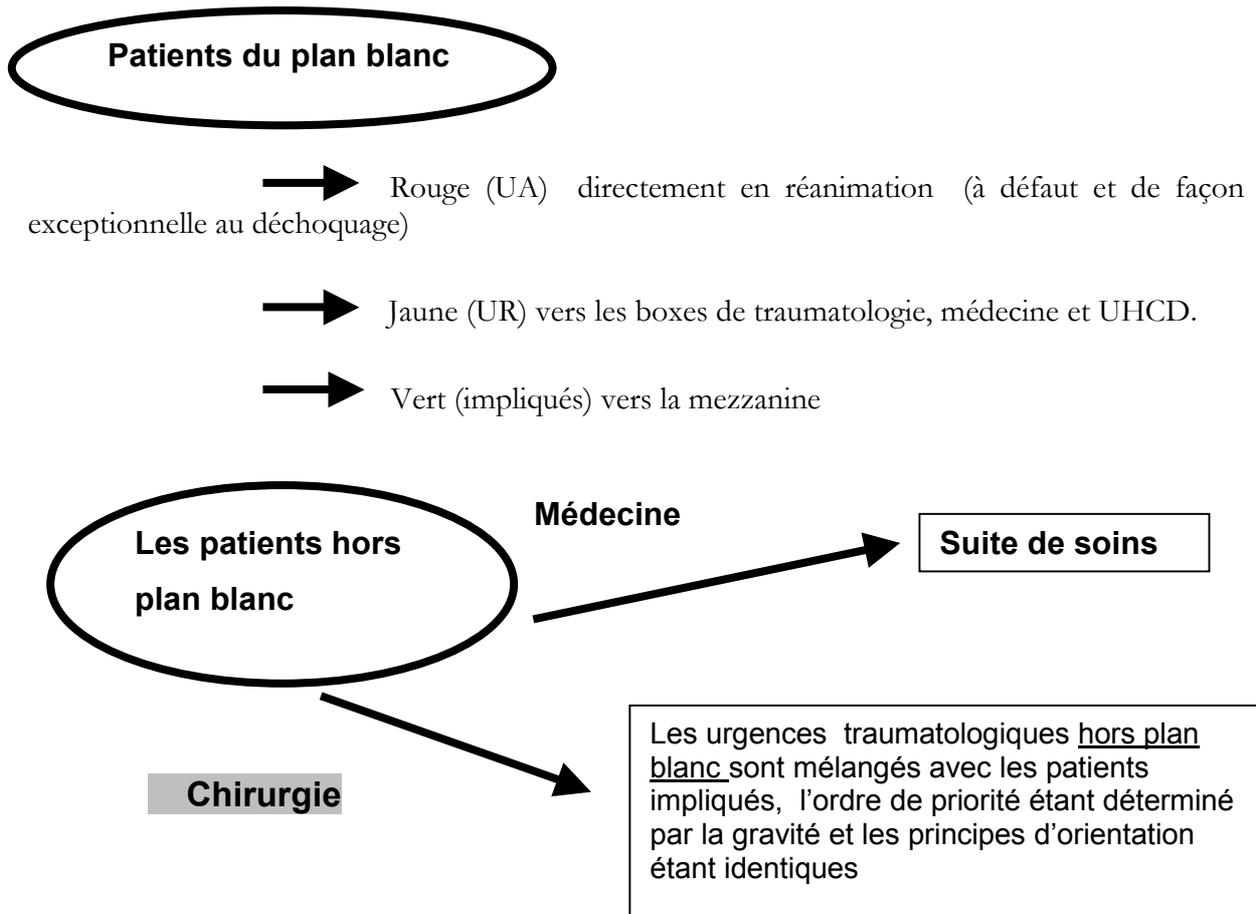
3-2 : Fonctions

- ↪ Appeler deux de ses collègues qui lui seront indiqués par le médecin coordinateur. Il les note sur la fiche récapitulative prévue.
- ↪ Rejoint le poste que le médecin coordinateur lui aura indiqué (exemple : secteur « traumatologie » ou secteur « médecine »...).
- ↪ Activité exclusive de soins avec une ou plusieurs infirmières selon les disponibilités.

PLAN BLANC			
Médecin de soins – Service d'accueil-urgences			
CHRA Direction de l'accueil et des soins	Classeur Prévention des risques Procédure Plan blanc (DS P 05)	DS - MO 34 version n° 1	
		02/04/04	Page 2/6

3-3 : Répartition des patients

Elle est réalisée par le médecin trieur depuis l'entrée du service :



3-4 : Appel aux spécialistes

Les interlocuteurs chirurgicaux sont, comme à l'ordinaire, l'interne de garde en chirurgie :
orthopédie : bip 134 et viscéral : bip 135.

3-5 : Orientation et transfert

C'est la fonction du médecin coordinateur. Les patients du plan blanc sont tous affectés en traumatologie. C'est le médecin coordinateur qui est l'interlocuteur de la chirurgie par l'intermédiaire de l'anesthésiste qui lui-même fera le relais avec le bloc et les chirurgiens.

Ainsi lorsqu'un patient doit être hospitalisé, il en réfère au médecin coordinateur SAU (bip 185) qui organise son transfert.

PLAN BLANC			
Médecin de soins – Service d'accueil-urgences			
CHRA Direction de l'accueil et des soins	Classeur Prévention des risques Procédure Plan blanc (DS P 05)	DS - MO 34 version n° 1	
		02/04/04	Page 3/6

De même si le patient est sortant.

3-6 : LES IDENTITES

C'est le médecin coordinateur qui s'occupe de la gestion des identités (bureau de DORIS avec un secrétariat) par l'intermédiaire d'un site internet interrogeable par la cellule de crise.

3-7 : FIN DE MISSION

c'est le médecin coordinateur qui autorisera les médecins rappelés en renfort à quitter leur poste à la fin du plan blanc.

CLASSIFICATION DES URGENCES
L'accueil hospitalier est déterminé par la gravité des blessures. Les blessés sont classés en pré-hospitalier dans le centre de tri en 3 catégories formant 2 groupes :
A – Urgences absolues
ROUGE (UA): extrême urgence : blessés très graves devant être hospitalisés en urgence dans un centre disposant des services nécessaires et d'un service de réanimation.
B – Urgences relatives
Jaune (U1) : blessés graves mais dont la vie n'est pas immédiatement en danger. Ils nécessitent des soins intensifs immédiats, mais peuvent être opérés dans les six heures.
Jaune (U2) : blessés sérieux, dont l'état nécessite une hospitalisation.
C – Impliqués
Vert (U3): blessés légers ne nécessitant que des soins ambulatoires, ou malades " impliqués " c'est-à-dire sans blessure corporelle mais avec une atteinte psychologique sérieuse

Diffusion pour application	SAU : chef de service et cadre de santé DS – Cellule de crise – classeur de garde de direction Secrétariat de direction (DG)
-----------------------------------	--

Rédaction	Dr JACQUIER, PH SAU		
Vérification	Dr DRIENCOURT, chef de service SAU		
Approbation	P. GILIBERT, directeur		
Historique des créations et modifications successives du document			
Version	date	nature des modifications	page
1	09/10/2003	1 ^{ère} version	